

SEANCE
29 Septembre 2022

OBJET :
Demande de fonds de
concours au Grand
Avignon
Projet de Territoire
« Horizon 2030 »-
Chemin de la Lône et
de Sève
Modification

RAPPORTEUR :
W. Bouquet

N°
2022-09-06

PJ :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 22

Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – William BOUQUET – Corinne CRISTOFARO – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Rose-Marie RUBIRA-GEOFFRAI – Christian GUICHARD – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – Sylvia MOUCADEL – Aurélie NOUGIER – Audrey TRALONGO – Anthony GIACOMONI – Marjorie BARRÉ – Line PHIGINI – Patrick MOUTTE – Jean-Philippe TESTUD – Christine D'INGRANDO

Étaient Excusés : 7

Régis PHALY représenté par Jean-Luc BARCELLI
Marion PAPADOPOULOS représentée par Anthony GIACOMONI
Odile BOUCHARD-TRUMEPHUS représentée par William BOUQUET
André BOUCHENY représenté par Serge BERNABE
Sabah BOULMAIZ représentée par Josette PULITI
Jennifer MACIA représentée par Patrick MOUTTE
Denis DUCHENE représenté par Jean-Philippe TESTUD

Absent : 0

Secrétaire de Séance : Josette PULITI

☞ ☞ ☞

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°15 du 6 décembre 2021 du Grand Avignon relative à la mobilisation des fonds de concours à destination des communes,

Vu la délibération n°10 du 16 décembre 2021 relative à la demande de fonds de concours au Grand Avignon,

Vu la délibération n°3 du 15 février 2022 relative à la demande de fonds de concours au Grand Avignon,

Vu la délibération du 26 septembre 2022 du conseil de la communauté du Grand Avignon relative à l'octroi du fonds de concours à la commune d'Entraigues,

Considérant que le Grand Avignon met en place pour la période 2021-2026 un mécanisme de fonds de concours à destination des communes ;

Considérant que les axes suivant sont retenus :

- Sobriété énergétique des bâtiments
- Développement des énergies renouvelables
- L'acquisition de véhicules propres
- Les aménagements urbains pour réduire l'usage de la voiture
- La végétalisation et désimperméabilisation des sols pour limiter les ilots de chaleur urbain

Considérant que la commune d'Entraigues sur la Sorgue pourra prétendre sur la durée du mandat à 487 000 € de fonds de concours ;

Considérant que la commune d'Entraigues sur la Sorgue dispose de plusieurs projets entrant dans le cadre défini tels que la piétonisation des chemins de la Lône et de Sève, qui s'inscrivent dans un plan global de piétonisation des voies de la commune en vue de favoriser le lien social, participer à réduire l'utilisation de la voiture, améliorer la qualité de l'air, diminuer les nuisances sonores avec un environnement moins stressant et une volonté de réappropriation de l'espace public....

Considérant le règlement des fonds de concours du Grand Avignon qui prévoit une délibération préalable du conseil communautaire ;

Considérant que cette nouvelle délibération permet, suite à l'attribution du marché 22.008 sur la phase 1 « aménagement du chemin de la Lône », lors du conseil municipal du 11 juillet 2022, d'affiner le plan de financement :

	Nature	Montant HT
CD 84	CDST 20-22	77 324.00
État	DETR 2020	350 000.00
Grand Avignon	TTMO	72 689.00
Grand Avignon	Fonds de concours	346 040.00
Commune d'Entraigues	Autofinancement	428 990.00

**Après avoir ouï l'exposé,
Et en avoir délibéré,**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 24 voix POUR

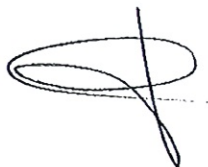
5 ABSTENTIONS : M. Duchene, Mme Macia, M. Testud, Mme Pighini, M. Moutte,

- SOLLICITE le Grand Avignon afin de mobiliser le fonds de concours 2021-2026 sur les opérations suivantes à hauteur de 346 040 € :
- Piétonisation du chemin de la Lône
- Piétonisation du chemin de Sève

Fait et délibéré
Les jours mois et an ci-dessus
ont signé
Pour copie conforme

La secrétaire de séance,

Josette PULITI



Le Maire,

Guy MOUREAU



Acte certifié exécutoire le : 06/10/2022

Après dépôt en Préfecture le : 06/10/2022

Après publication ou notification le : 06/10/2022

P/O

